

SYNDICAT DES EAUX DE LAUTERBOURG ET ENVIRONS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Department of Chemistry
5408 South University Avenue
Chicago, Illinois 60637

1998

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	État de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DES EAUX DE LAUTERBOURG ET ENVIRONS
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Croettwiller, Eberbach-Seltz, Lauterbourg, Mothorn, Munchhausen, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederlauterbach, Oberlauterbach, Salmbach, Scheibenhard, Schleithal, Seebach, Siegen, Trimbach, Wintzenbach
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation: 05 décembre 2000

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 238** habitants au 31/12/2023 (14 249 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 806** abonnés au 31/12/2023 (5 764 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36,98 abonnés/km au 31/12/2023 (36,71 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,45 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,47 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,64 m³/abonné au 31/12/2023. (125,84 m³/abonné au 31/12/2022).

1.4.1. La consommation domestique moyenne par habitant :



La consommation domestique moyenne ramenée à l'habitant et par jour est de :

129 litres / jour / habitant

soit : 47 m³ / an /habitant

(134l/j/h en 2022, 132l/j/h en 2021, 140l/j/h en 2020, 132 l/j/h en 2019, 137 l/j/h en 2018, 132 l/j/h)

1.5. Eaux brutes



1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **741 832 m³** pour l'exercice 2023 (766 711 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Forage 3 Sud Mothern		110 m ³ /h 20 h /jour	475 381	478 888	0,7%
Forage 1 Ouest Mothern		100 m ³ /h 20h/jour	170 027	154 427	-9,2%
Forage 2 Est Mothern		100 m ³ /h	121 303	108 517	-10,5%
Total		4200 m ³ /jour	766 711	741 832	-3,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP . Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

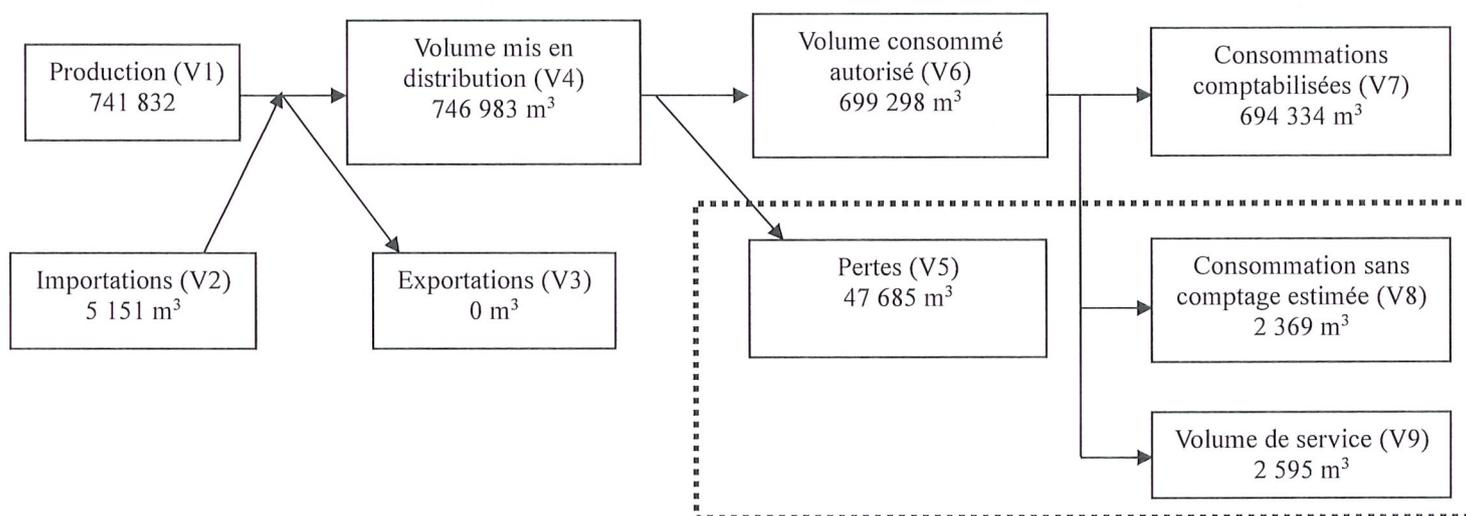
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage 3 sud Mothern	475 381	478 888	0,7%	80
Forage 1 ouest Mothern	170 027	154 427	-9,2%	80
Forage 2 Est Mothern	121 303	108 517	-10,5%	80
Total du volume produit (V1)	766 711	741 832	-3,2%	80

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SMPEPRW Syndicat Mixte Rég. Wissembourg	18 782	5 151	-72,6%	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	18 782	5 151	-72,6%	100

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	694 541	666 719	-4%
Abonnés non domestiques	30 775	27 615	-10,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	725 316	694 334	-4,3%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	9 118	2 369	-74%
Volume de service (V9)	2 706	2 595	-4,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	737 140	699 574	-5,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **157** kilomètres au 31/12/2023 (157 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : € au 01/01/2022
 € au 01/01/2023

Tarifs		2022	2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 et 20 mm y compris location du compteur	20,00 €	25,00 €
	Abonnement DN 25 et 30 mm (Qn -> 6m3/h)	25,00 €	32,50 €
	Abonnement DN 40 et 50 mm (Qn -> 15m3/h)	45,00 €	56,50 €
	Abonnement DN > 50 mm (Qn > 15m3/h)	150,00 €	187,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 200 m ³ (annuels)	1,228 €/m ³	1,351 €/m ³
	Prix au m ³ à partir de 201 m ³ (annuels)	0,997 €/m ³	1,097 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,052 €/m ³	0,052 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/03/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	25,00	25%
Part proportionnelle	147,36	162,12	10%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	167,36	187,12	11,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,24	6,24	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
TVA	11,86	12,94	9,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,10	61,18	1,8%
Total	227,46	248,30	9,2%
Prix TTC au m³	1,90	2,07	8,9%

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif est identique pour chaque commune soit 2,07 € TTC / m³:

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 694 334 m³/an (725 116 m³/an en 2022).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	935 068,31	1 010 881,08	8,11%
<i>dont abonnements</i>	118 492,50	148 841,75	25,61%
Recette de vente d'eau en gros	30 484,97	29 675,55	- 2,65%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	965 553,28	1 040 556,63	7,77%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Frais de facturation)	11 116,17	11 566,56	4,05%
Autres recettes (Participation des communes aux pertes d'eau)	12 273,94	6 038,73	- 50,80%
Autres recettes (Loyers des opérateurs téléphoniques)	30 659,29	32 314,29	5,40%
Autres recettes (Divers)	684,62	335,00	- 51,07%
Total autres recettes	54 734,02	50 254,58	- 8,18%
Total des recettes	1 020 287,30	1 090 811,21	6,91%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **1 279 335** € (1 217 802 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	35	0	30	0
Paramètres physico-chimiques	35	0	33	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	98

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

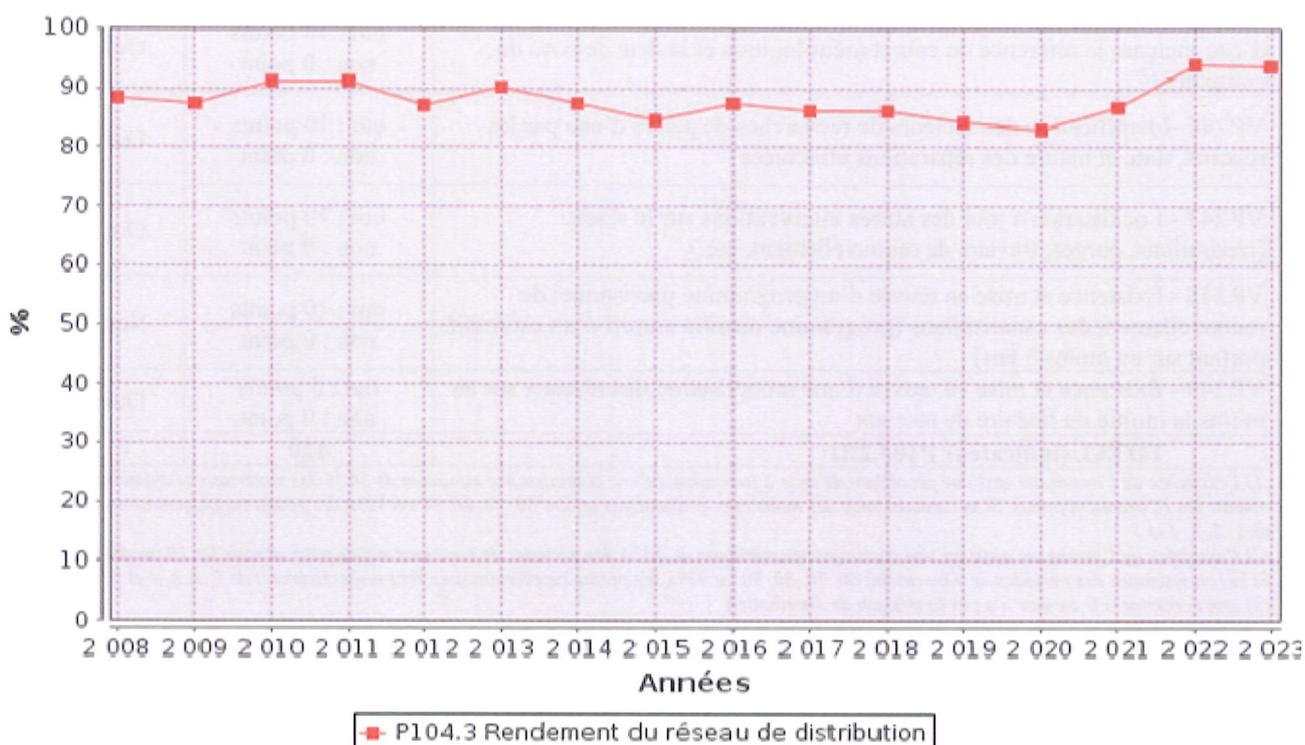
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	93,8 %	93,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,86	12,21
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	92,3 %	93,0 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,9 m³/j/km (1,1 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m³/j/km (0,8 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	1,214	0,141	0,578	1,015	0,724

Au cours des 5 dernières années, 3,69 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,47 % (0,42 % en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80** % (80 % en 2022).

Périmètres de protection :

Les forages à Mothern sont dotés de périmètres de protection par arrêté préfectoral depuis 1975.

Les périmètres de protection ont été sensiblement étendus par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2010, dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique pour la réalisation du forage n° 3.

Dès 1999, en collaboration avec la commune de Mothern, le champ captant bénéficie de la remise en pré sans épandage d'engrais ni désherbant sur environ 50 hectares de terrains communaux (périmètre de protection rapproché- Zone A1).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	570 766	479 207
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	710 611,01	673 829,58
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	35 520,28
	en intérêts	25 097,56

4.3. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 413 759,78 € (de 401 837,47 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Rénovation branchements et conduites	680 000	225 000
Travaux sur réservoir et forages	55 000	280 000
Extensions de réseau	385 000	94 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux sur réservoir et forages		
Remise à niveau équipements de télégestion	2023	35 000
Rénovation Château d'eau Schleithal	2024	250 000
Extensions de réseau		
Lotissement "Les Jardins 3" – Oberlauterbach	2024	130 000

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 249	14 238
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,9	2,07
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,8%	93,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,1	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,8	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,42%	0,47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,5%	80,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



SYNDICAT DES EAUX DE LAUTERBOURG ET ENVIRONS

Communes : Croettwiller, Eberbach, Lauterbourg, Mothern, Munchhausen, Neewiller, Niederlauterbach, Oberlauterbach, Seebach, Salmbach, Scheibenhard, Schleithal, Siegen, Trimbach, Wintzenbach.

Adresse : 26, rue du Gal. Mittelhauser – 67630 LAUTERBOURG

Téléphone : 03.88.94.80.67 - courriel : contact@syndicat-eau-lauterbourg.fr - web: <http://www.syndicat-eau-lauterbourg.fr/>

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

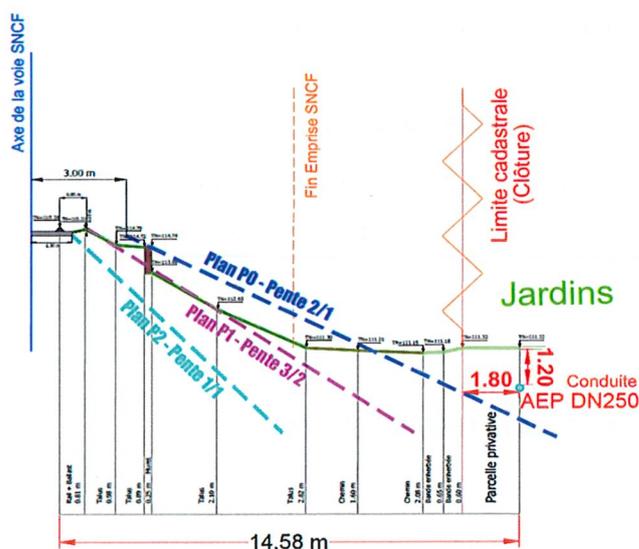


Réseau : renouvellement de 742 mètres linéaires de conduites principales :

MOTHERN : conduite de pompage près de la voie la voie ferrée

Lauterbourg – Strasbourg. Un linéaire de 591 mètres de conduite \varnothing 250 a été posé en remplacement de la canalisation vétuste implantée dans le chemin longeant la voie ferrée.

Sur une partie du tracé, la configuration du talus ferroviaire et les contraintes « SNCF » résultant des normes actuelles pour la préservation et la stabilité de la voie ferrée, ont imposé de poser une partie de la nouvelle conduite, sous servitude, à environ 1,50 à l'intérieur des parcelles privées attenantes.



Vue schématique (coupe) des zones de sécurité imposées pour la sauvegarde de la voie ferrée.



Canalisation: au pied du talus SNCF, assemblage d'un té de dérivation pour le raccordement sur le réseau existant.

NIEDERLAUTERBACH, rue de la Forêt et Place Notre Dame

du Chêne: 151 ml \varnothing 100 mm de réseau communal et 7 branchements renouvelé en amont des travaux de voirie.

Au-delà des besoins d'exploitation, ces travaux procèdent du renouvellement de canalisations datant de l'origine du syndicat (milieu des années '1950), rendues cassantes par vieillissement et contraintes liées au milieu d'enfouissement. Relevant de la gestion du patrimoine « réseau » de la collectivité, ces travaux représentent un volet majeur de la mission du service de l'eau potable.



13 Branchements renouvelés (46, 68, 20, 72, 31,59)*

Principalement les anciens branchements en fonte sont renouvelés lors des renforcements et renouvellements de conduites. 6 branchements ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien général sous emprise privée, publique ou en totalité.

Depuis 1985, le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs renouvelle les anciens branchements en fonte, sous domaine public, en coordination avec les travaux de voirie structurants pour la sécurisation de la distribution (réduction des pannes – ruptures - et dégâts associés). En 2023 les anciens branchements ont été renouvelés en totalité pour les immeubles raccordés dans l'emprise des travaux de renouvellement du réseau d'eau.



401 compteurs remplacés ou équipés (334, 353, 260, 595, 362)*

Dont 311 compteurs remplacés et 90 « modules radio » posés sur des compteurs existants.



41 branchements neufs ou amorces de branchements

ont été réalisés. (48 ; 35 ; 53 ; 42 ; 60 ; 41)*

17 nouveaux branchements en lotissement ont été mis en service.



65 Interventions pour réparations (92, 90 ; 72 ; 83 ; 92)*

effectuées par l'entreprise titulaire du marché d'entretien, dont :

20 ruptures de conduites principales (20 ; 21; 12; 17; 15; 23)*

10 ruptures de branchements (12 ; 8 ; 12; 12; 14; 15)*

(*: valeurs : 2022 => 2017)



430 mètres linéaires d'extension de réseau :

Commune	Chantier	Longueur en mètres
Mothern	Zone d'activités intercommunale.	99
Trimbach	Lotissement Klunger	331
Total extensions de réseau 2023		430 ml



Sécurité incendie :

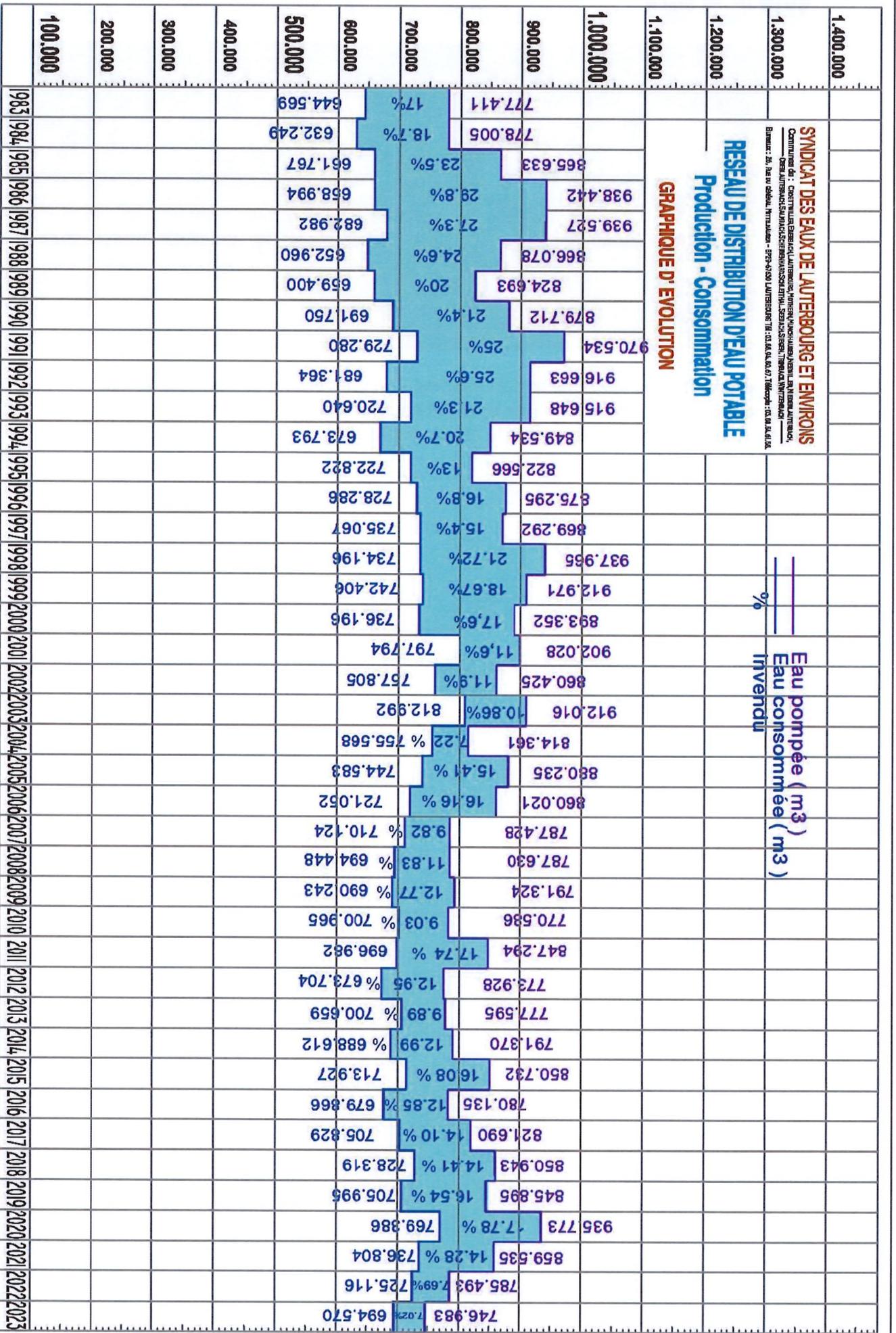
Commune	Poteau d'Incendie	Nombre
Lauterbourg	Remplacement Ø 100 mm	1
Mothern	Création : Zone d'activités intercommunale Ø 150 mm.	1
Niederlauterbach	Remplacement Ø 100 mm	1
Schleithal	Remplacement Ø 100 mm	2
Trimbach	Création : Lotissement Klunger Ø 100 mm	1



Journée de l'eau avec le Collège de Lauterbourg



La « Journée de l'eau », 21ème édition, avec les élèves des classes de 5ème du **Collège de Lauterbourg**, comprenant la visite de la station de pompage à Mothern et réservoirs de Wintzenbach et Neewiller : c'était le 22 septembre 2023.



ETAT DES CONSOMMATIONS COMMUNES/HABITANTS

		2020	2021	2022	2023
CROETTWILLER	Abonnés	72	72	72	76
	Habitants	179	181	184	182
	Consommation annuelle m3	9 929	9 264	10 067	9 696
	Consommation l/hab/jour	152	140	150	146
EBERBACH	Abonnés	203	209	219	217
	Habitants	429	431	429	435
	Consommation annuelle m3	22 864	21 319	23 534	21 283
	Consommation l/hab/jour	146	136	150	134
LAUTERBOURG	Abonnés	725	724	725	724
	Habitants	2 330	2 344	2 358	2 368
	Consommation annuelle m3	131 559	120 094	118 890	118 256
	Consommation l/hab/jour	155	140	138	137
MOTHERN	Abonnés	824	826	825	826
	Habitants	2028	1999	1976	1 966
	Consommation annuelle m3	92 365	85 208	76 408	77 221
	Consommation l/hab/jour	125	117	106	108
MUNCHHAUSEN	Abonnés	329	329	334	336
	Habitants	772	802	811	820
	Consommation annuelle m3	33 711	34 671	34 953	33 647
	Consommation l/hab/jour	120	118	118	112
NEEWILLER	Abonnés	260	261	261	263
	Habitants	670	676	682	684
	Consommation annuelle m3	30 107	27 332	30 276	27 487
	Consommation l/hab/jour	123	111	122	110
NIEDERLAUTERBACH	Abonnés	424	428	433	431
	Habitants	986	985	983	977
	Consommation annuelle m3	50 230	48 416	57 631	44 524
	Consommation l/hab/jour	140	135	161	125
OBERLAUTERBACH	Abonnés	238	240	243	245
	Habitants	551	550	558	563
	Consommation annuelle m3	34 637	29 838	30 816	30 175
	Consommation l/hab/jour	172	149	151	147
SALMBACH	Abonnés	254	257	261	263
	Habitants	590	590	595	596
	Consommation annuelle m3	25 442	26 248	34 092	27 979
	Consommation l/hab/jour	118	122	157	129
SCHEIBENHARD	Abonnés	346	351	352	352
	Habitants	841	853	862	873
	Consommation annuelle m3	42 838	43 829	42 314	37 620
	Consommation l/hab/jour	140	141	134	118
SCHLEITHAL	Abonnés	575	581	593	601
	Habitants	1460	1443	1426	1415
	Consommation annuelle m3	62 427	58 821	60 598	59 857
	Consommation l/hab/jour	117	112	116	116
SEEBACH (avec Nieder)	Abonnés	694	698	709	719
	Habitants	1711	1726	1737	1715
	Consommation annuelle m3	82 525	75 950	78 925	79 471
	Consommation l/hab/jour	132	121	124	127
SIEGEN (avec Kaidenbourg)	Abonnés	244	245	246	248
	Habitants	517	518	518	516
	Consommation annuelle m3	23 471	23 104	22 393	21 628
	Consommation l/hab/jour	124	122	118	115
TRIMBACH	Abonnés	233	233	234	237
	Habitants	585	590	595	594
	Consommation annuelle m3	26 667	26 538	26 725	26 410
	Consommation l/hab/jour	125	123	123	122
WINTZENBACH	Abonnés	259	262	261	266
	Habitants	546	541	535	534
	Consommation annuelle m3	56 422	54 293	46 626	51 562
	Consommation l/hab/jour	283	275	239	265

